

**Compte Rendu de la Réunion du
Conseil d'Administration du CCAS du 17 février 2016**

Date de convocation :
12 février 2016

L'an deux mille seize, le 17 février à 19 heures 00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire.

Etaient présents : Sylvain LAMBERT, Martine MERELLE, Josiane MAILLEBOUIS, Monique MARY, Estelle PRUVOST, Christine CHTCHTIGROVSKY, Yasmina BEGHADI, Corinne DAVERDIN

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9

Absentes représentées : Aurélie GRAND par Martine MERELLE

Absentes excusées : Dominique CONTESSOTO, Sandrine BUISSON, Danielle VARTANIAN

Absente : Sandrine MOREIRA DA CRUZ

Secrétaire de séance : Martine MERELLE

La séance débute à 19 h 15.

MME MERELLE est désignée secrétaire de séance

1/ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 28 janvier 2016

M. le Président remercie les personnes de leur présence et lit le procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2/ Réalisation du budget 2015

M. le Président précise que la commune n'a pas à abonder le budget car le CCAS avait suffisamment d'excédent cumulé pour mener ses opérations à bien pour l'année 2015. Il ajoute que le budget 2016, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 seront votés lors du prochain conseil d'administration.

Il informe que les dépenses principales du CCAS sont l'apéritif du mois d'octobre, le repas des Aînés de fin d'année et l'allocation énergie.

3 / Préparation du budget 2016

M. le Président rappelle que l'on n'a pas encore versé l'allocation énergie pour 2015, et qu'il faudra peut-être prévoir cette dépense sur 2016 (nous sommes toujours en attente de la réponse du Département à ce sujet).

A défaut de prise en charge par le département, le CCAS devra proposer de nouveaux critères d'attribution de cette allocation et d'un nouveau montant.

Le budget sera voté en avril (nous avons jusqu'au 15 avril) ; il ajoute que le budget de la commune sera, lui, voté soit le 5 avril dans le meilleur des cas, soit le 14 du même mois. En tout état de cause, le budget du CCAS sera voté dans la première quinzaine d'avril.

M. le Président demande à l'assemblée si quelqu'un a une proposition d'aide ou d'évènement à rajouter, et d'y réfléchir.

Il dit qu'il faudra peut-être envisager des aides d'urgence ; mais rajoute qu'il faudrait diriger les personnes vers l'association « Carrefour des Solidarités ». Il faudra prévoir de mettre le montant de l'adhésion à l'association au budget du CCAS (env. 400 €).

M. le Président informe que celui-ci oscille entre 5000 et 6000 euros, en précisant que la commune peut abonder le budget si le CCAS a des besoins supplémentaires. Il ajoute qu'il prévoira une ligne « Dons » (dons faits à l'occasion de mariages par exemple) car si le cas se présentait, il explique qu'il faudrait prévoir une modification du budget, à voter en conseil d'administration.

4/ Barèmes d'attribution des aides sociales

M. le Président fait lecture du projet de délibération 2016/01 fixant « Les barèmes d'attribution d'aides diverses pour la cantine, l'étude, garderie, sorties scolaires ».

M. le Président demande s'il y a des oppositions, des abstentions au vote de cette délibération. Tout le monde est d'accord.

5/ Liste des documents à fournir pour une demande d'aide pour la cantine, étude, garderie, sorties scolaires

Il lit ensuite la liste des documents à produire pour les demandes d'aide. Mme MAILLEBOUIS demande si le téléphone et internet sont considérés annuellement ou mensuellement. M. le Président répond que ces factures sont considérées sur un mois, et à hauteur d'un abonnement et d'une connexion par foyer, et non par personne.

6/ Informations et questions diverses

Martine MERELLE fait part à l'assemblée d'un courrier émanant du Département et de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines) ; ces acteurs visent à moderniser et simplifier les démarches de demandes de cartes d'invalidité et de priorité. Aussi, à dater du 15 février 2016, ces organismes se chargeront d'envoyer directement leurs cartes aux demandeurs, plutôt que de les envoyer au CCAS de leur mairie.

En ce qui concerne la liste des personnes à inviter au repas des « aînés » du CCAS, M. le Président dit qu'il manque les anciens employés de la commune et leurs conjoints, même s'ils ne sont plus résidents à Rochefort, ce qui constitue une exception aux critères (âge et résidence sur la commune).

Il pense que ce critère doit être ajouté pour constituer la liste des invités, ceci dans un souci permanent de transparence.

MME Martine MERELLE évoque les courriers envoyés à trois personnes endettées (loyers impayés à la commune) :

En ce qui concerne MME JABENEAU, MME MERELLE explique qu'il va y avoir une saisie sur son salaire, et qu'elle remboursera ainsi ses loyers impayés, sur la base d'un échéancier fixé par la commission de surendettement qui prévoit qu'elle verse une somme par mois pour rembourser ses dettes.

Pour MME HERRY, M. le Président informe que l'assistante sociale, MME GUERIN, travaille sur son dossier, afin qu'elle puisse bénéficier du FSL (Fonds de Solidarité Logement), mais il précise qu'il faut pour cela qu'elle paie trois mois de loyers consécutifs.

MME Martine MERELLE lit le courrier envoyé par MME GUERIN au maire qui informe celui-ci que MME HERRY a payé ses loyers de décembre, janvier et février. Ceci est à faire confirmer par la Trésorerie.

Au sujet de MME VAIL, M. le Président informe qu'il a reçu un courrier de MME VAIL lui proposant un échéancier. Il précise que c'est à la Trésorerie d'accepter ou de refuser cet échéancier.

M. le Président regrette que ces personnes ne soient pas venues plus tôt lui faire part de leurs difficultés plutôt que d'attendre qu'elles prennent cette ampleur. Il aurait préféré les recevoir en mairie pour leur proposer des aides du CCAS, au lieu d'avoir à envisager des procédures de résiliation de bail.

M. le Président informe que MME VUITTON n'a pas donné suite à sa demande d'aide après le courrier de refus envoyé par le CCAS en janvier.

La séance est levée à 20h16.

Le prochain conseil d'administration est fixé entre le 5 et le 10 avril 2016 afin de voter le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif.

Le Président du CCAS,
Sylvain LAMBERT

